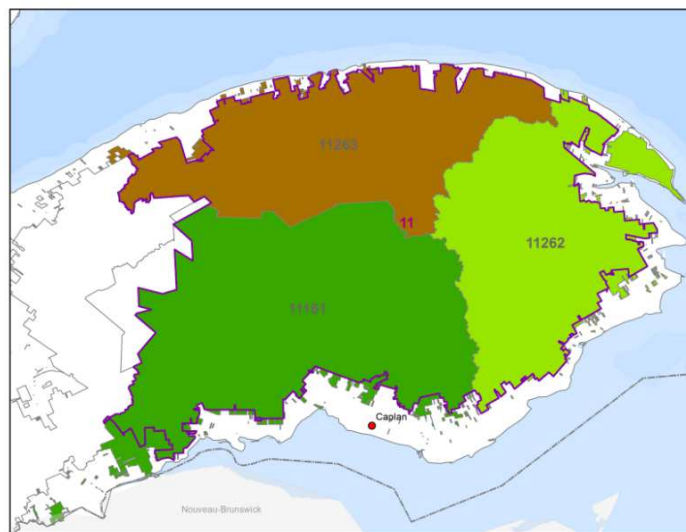




Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (R11)

Contexte

Dans la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (R11), les possibilités forestières des unités d'aménagement (UA) 111-61 et 112-62 sont mises à jour. Pour l'UA 112-63, elle sont reconduites selon les conditions en vigueur pour 2015-2018. Un nouveau calcul des possibilités forestières (CPF) pour la période 2018-2023 sera entrepris lors de la transmission de nouvelles données par la Direction des inventaires forestiers.



Description du territoire		
Superficie totale des unités d'aménagement	1 714 030 ha	
Superficie retenue au calcul	1 110 240 ha	65 %

Ces trois UA sont situées dans la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. Leurs limites recoupent celles des municipalités régionales de comté (MRC) d'Avignon, de Bonaventure, de La Matapédia, de La Haute-Gaspésie, de la Matanie, du Rocher Percé et de La Côte-de-Gaspé.

Particularités régionales
Nouveaux éléments de certification
Territoire fréquenté par la Nation Micmac
Présence de trois réserves écologiques, une réserve de biodiversité, deux pourvoies à droits exclusifs, 14 ZEC, neuf réserves fauniques et 44 ravages du cerf de Virginie
Épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette en cours

Possibilités forestières pour la période 2018-2023

La décision du Forestier en chef pour la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine repose sur les éléments suivants :

Éléments considérés pour la détermination 2018-2023	UA	Impact
Rapport de détermination des possibilités forestières 2015-2018	111-61	
	112-62	
	112-63	
Impact des modalités de la certification forestière selon la norme FSC transmises par le requérant ¹	111-61	4 %
	112-62	1 %

D'autres analyses ont été réalisées mais n'ont pas été retenues car les résultats ont démontré que les impacts étaient non significatifs et que la pérennité de la ressource n'est pas compromise.

Le tableau suivant présente les possibilités forestières déterminées par le Forestier en chef pour cette région ainsi que leur variation par rapport à celles en vigueur pour la période 2015-2018.

Unités d'aménagement	Possibilités forestières 2018-2023 en volume marchand brut (m³/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
111-61	609 100	6 800	0	0	79 800	92 300	18 200	22 300	500	829 000
112-62	361 800	8 400	0	0	91 600	83 700	11 200	20 900	100	577 700
112-63	415 600	11 800	0	0	44 700	70 700	3 900	6 300	100	553 100
2018 - 2023	1 386 500	27 000	0	0	216 100	246 700	33 300	49 500	700	1 959 800
2015 - 2018	1 360 300	26 600	0	0	212 200	242 500	32 500	48 500	700	1 923 300
Écart	1,9%	1,5%			1,8%	1,7%	2,5%	2,1%	0,0%	1,9%

Éléments ayant un effet sur les possibilités forestières 2018-2023

Les informations suivantes font état des principaux éléments ayant eu un effet à la hausse ou à la baisse sur les possibilités forestières 2018-2023 par rapport à celles en vigueur depuis le 1^{er} avril 2015.

Effet à la hausse sur les possibilités forestières	UA
Retrait de l'effet des éléments de la certification forestière	111-61 et 112-62

¹ Voir la fiche Certification forestière

Autres éléments considérés

Les modalités prévues au calcul des possibilités forestières permettent de prendre en compte les objectifs locaux et régionaux, tout en respectant les lois et les règlements en vigueur. L'intégration de ces éléments procure d'autres bénéfices économiques, sociaux et environnementaux.

Autres éléments considérés
Préservation des encadrements visuels importants près des lacs fréquentés et des infrastructures d'accès
Maintien de cibles de vieilles forêts et de forêts en régénération
Intégration des modalités liées au plan d'aménagement du caribou montagnard

Recommandations du Forestier en chef pour la période 2018-2023

Pour la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, le Forestier en chef fait des recommandations au ministre pour les éléments suivants :

Éléments de recommandation
Retrait de l'effet de la certification forestière dans les possibilités forestières déterminées
Récupération plus intensive des bois en perdition

Pour en savoir plus sur les résultats et les recommandations, consultez les fiches et les rapports sur le site Internet du Forestier en chef².

² <http://forestierenchef.gouv.qc.ca/documents/calcul-des-possibilites-forestieres/periode-2018-2023/possibilites-forestieres-2018-2023/> (consulté le 14 novembre 2016)